



Webinaire opérateurs DELTA IE (volets Import ET Export)

18 juin 2025

Rappel des bonnes pratiques

Les questions sont posées dans le chat et constructives

Couper les micros et caméras pour assurer la fluidité des échanges

Le support de présentation vous sera transmis *a posteriori*

Lorsque vous posez des questions dans le Q&R, merci de préciser votre organisation

Ordre du jour

I. Export

1. Procédure d'invalidation et de rectification
2. La certification fiscale
3. Procédure de recherche

II. Import

1. Etat et échéance de la bascule
2. Bascule et anomalies
3. le dédouanement anticipé (« à la bouée »)
4. Accès aux déclarations par les opérateurs

I. DELTA IE – Volet Export

Récapitulatif des processus abordés

Les processus suivants seront abordés durant ce webinar

 Focus des actions ou des processus qui concerne la partie SDS, le suivi de la sortie :

- Procédure de rectification avant et après BAE
- Procédure d'invalidation après mainlevée mais avant la sortie
- Certification fiscale
- Procédure de recherche



Prochains webinaires

- Procédure de localisation des marchandises
- Export suivi de transit
- Procédure secours

1. La déclaration standard : Rectification

Rectification (article 173 du CDU)

- Uniquement à l'initiative de l'opérateur
- A réaliser avant BAE ou après la certification de sortie
- Jusqu'à 3 ans à compter du BAE dans DELTA IE
- 30 jours à compter de la réception de la demande de rectification pour statuer sur sa recevabilité

Gestion dans DELTA IE

- Démarche dématérialisée (message IE513)
- Contrôle de la recevabilité réalisé par DELTA IE (règle R0883 du CSO)

1

Choix de la déclaration

[← Précédent](#)

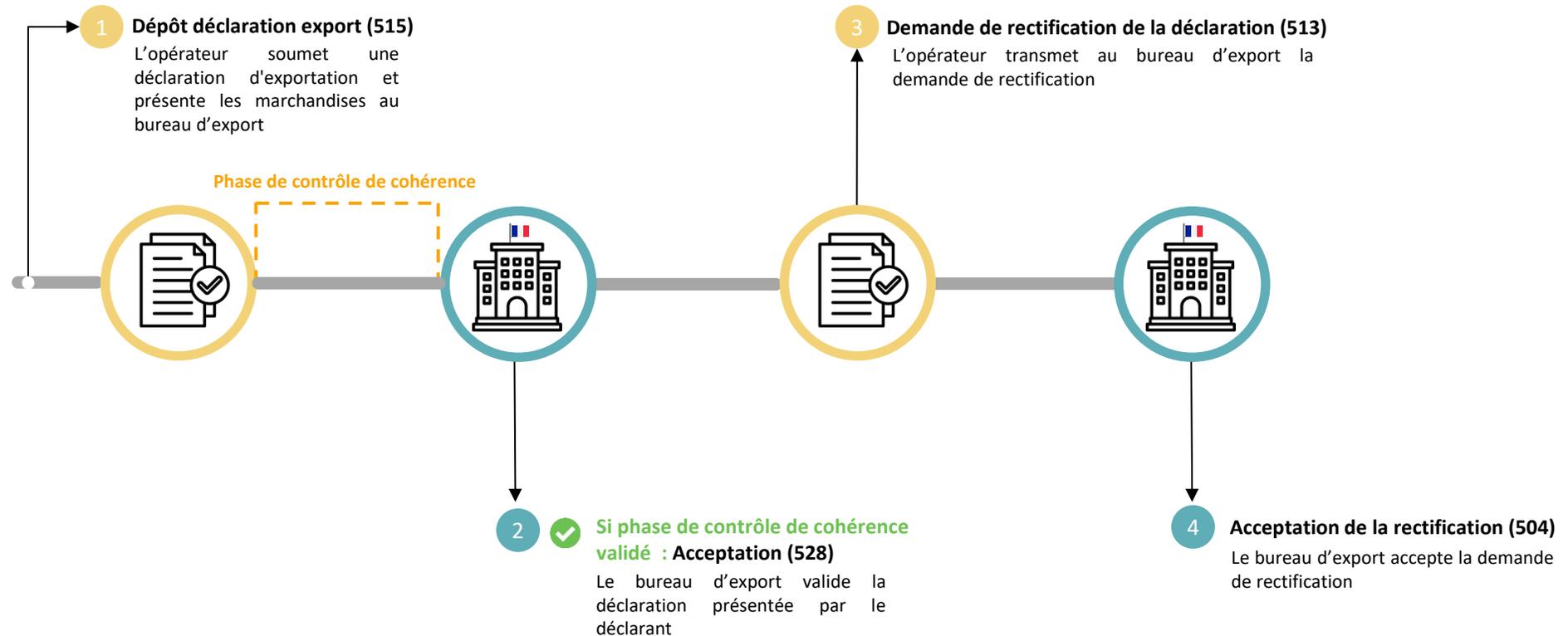
Motif de la demande : *

- REC09 - Champs relatifs aux données opérateurs (numéro EORI du destinataire / expéditeur)
- REC13 - Localisation des marchandises
- REC16 - Erreur sur la nomenclature des marchandises
- REC17 - Autres champs
- REC18 - Report de documents manquants
- REC19 - Erreur sur le régime douanier déclaré à l'exportation

1. Rectification : les données non rectifiables

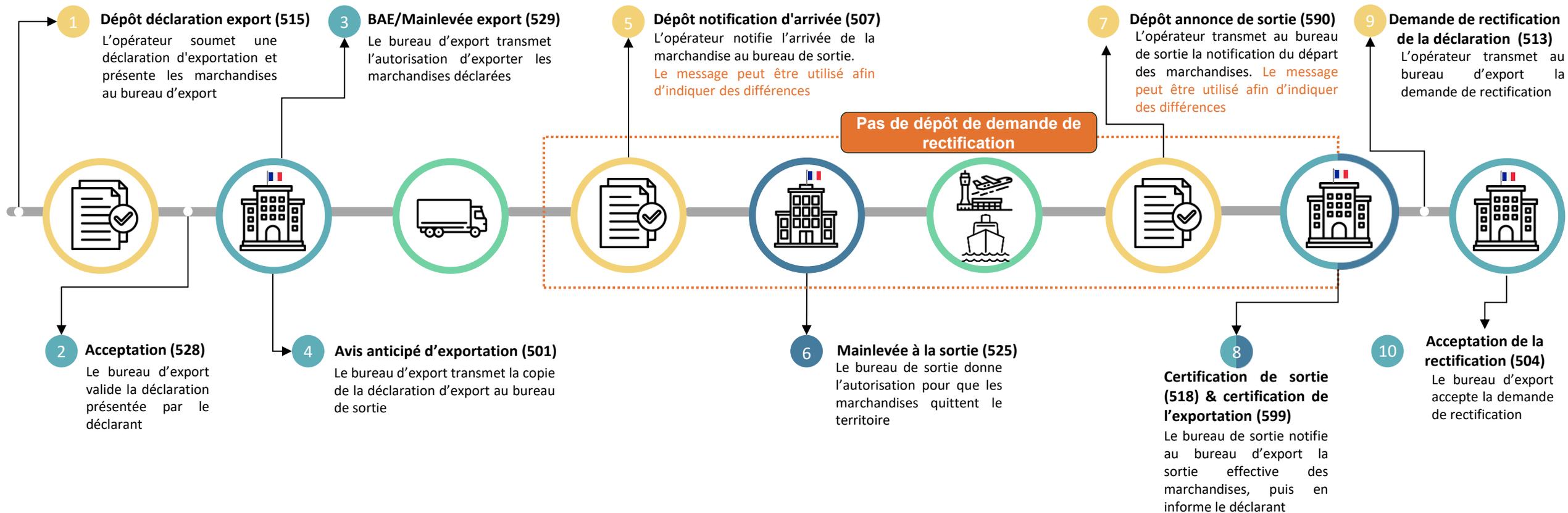
Demande de rectification (IE513)	
Éléments de données du groupe "données générales"	Éléments de données du groupe "Opération d'exportation"
Exportateur	MRN
Représentant	LRN
Déclarant	Type de déclaration
Bureau de douane d'exportation	Type de déclaration additionnelle
Bureau de douane de sortie (déclaré)	Sécurité
Bureau de douane de présentation	

1. Présentation du processus : rectification avant BAE



Dans le cas d'une déclaration d'exportation anticipée il est possible de modifier les données avant le dépôt de la notification de présentation

1. Présentation du processus : rectification après BAE (cas d'une sortie immédiate)



i Préconisation : éviter de déposer des demandes de rectification après l'émission de la BAE, en raison de l'absence de communication entre le bureau d'exportation et le bureau de sortie.

1. La déclaration standard : Invalidation

Invalidation (article 174 du CDU)

- Prioritairement à l'initiative de l'opérateur
- A réaliser avant BAE ou après la certification de sortie
- Jusqu'à 3 ans à compter du BAE dans DELTA IE
- Les services douaniers peuvent invalider une déclaration d'export (150j après BAE)

Gestion dans DELTA IE

- Plus de demande de modification papier
- Contrôle de la recevabilité réalisé par DELTA IE

1

Choix de la déclaration

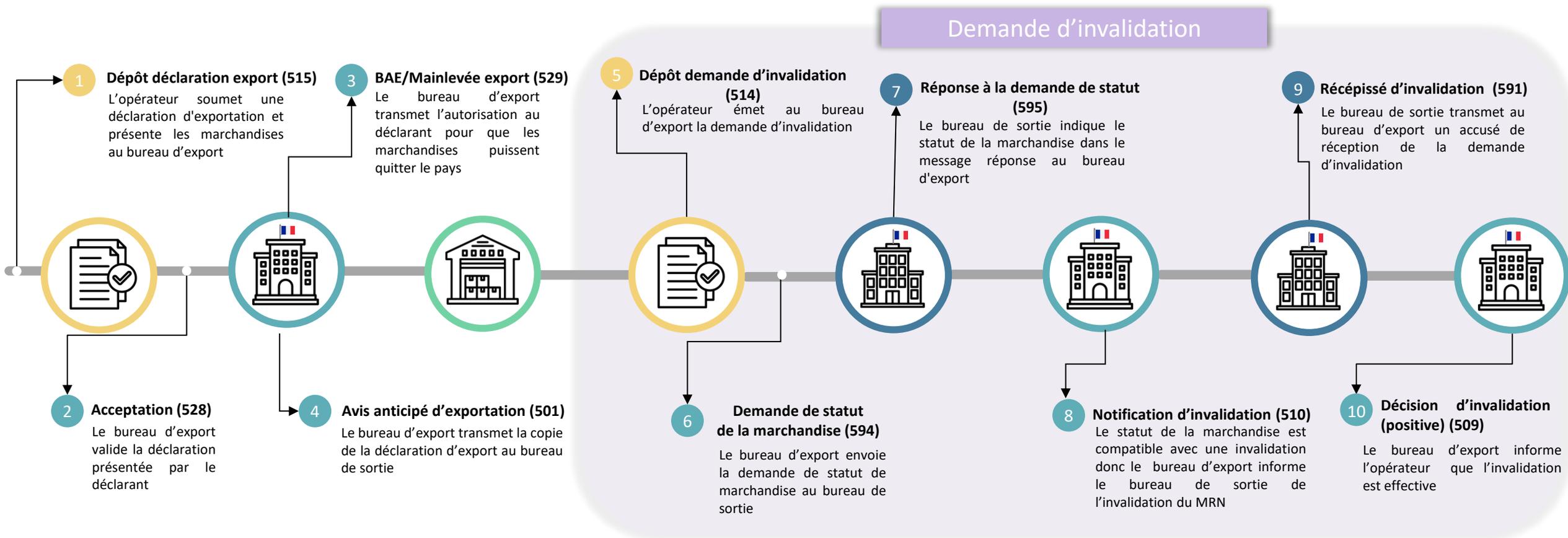
< Précédent

Motif de la demande : *

-

- INV01 - Déclaration sans colis
- INV02 - Changement de déclarant
- INV03 - Déclaration en doublon
- INV04 - Erreur sur la nomenclature des marchandises
- INV06 - Destruction de la marchandise
- INV08 - Suppression d'un article

1. Présentation du processus : demande d'invalidation après mainlevée mais avant la sortie



2. Certification fiscale



Le principe : justification par IE 599 certification d'exportation

L'exportation de marchandises est principalement justifiée par le message électronique IE599, transmis à l'opérateur ayant déposé la déclaration d'exportation. Ce message est lié à l'apposition du statut "Exporté" dans les bases de données douanières, ce qui constitue la preuve principale de sortie des marchandises.

i **Autre justificatif d'exportation** : Un document PDF en DTI de la déclaration, émis par la douane et comportant le statut "Exporté", peut également être utilisé pour justifier l'exportation des marchandises.

▼ **Déclaration d'export** Dernière mise à jour le **06/06/2025, 09:52:03**

CRN 24FRS000006332CE9	MRN 24FRS0720006332ME9	Nom de l'exportateur ETAM DESTOCK	Procédure EXPRESS	Nature déclaration Déclaration standard	État Exporté
---------------------------------	----------------------------------	---	-----------------------------	---	------------------------

Profils de sélection

Cycle de vie

Déclaration

Informations additionnelles

Vérification au Bureau de Sortie

— Admin —

Demande(s)

Timer(s)

Réponses

Contrôle(s)

Évènement(s)

Dernier ciblage

Profils de sélection du circuit JAUNE

Date du dernier ciblage: 03/06/2024, 10:51:32

Num. profil	Libe. profil	Portée	Catégorie	Sous-
Aucun profil de sélection				

0 / 0 << < > >> 10 ▼

Cycle de vie

Date	Évènement	État	Utilisateur
10/06/2024, 10:11:09	RECEPTION_RESULTATS_SORTIE	Exporté	vmabit-externesoprasteria
03/06/2024, 10:52:32	CCS_BAE	Bon à enlever	Systeme
03/06/2024, 10:52:29	DELIVRER_BAE_EXPORT	Bon à enlever	Systeme
03/06/2024, 10:52:27	PAIEMENT	Libéré	Systeme
03/06/2024, 10:52:25	LIBERATION	Libéré	vmabit-externesoprasteria
03/06/2024, 10:51:34	CIRCUIT_JAUNE	Accepté	Systeme
03/06/2024, 10:50:33	RMS_CALL	Accepté	Systeme
03/06/2024, 10:50:29	RECEVABILITE	Accepté	vmabit-externesoprasteria

2. Certification fiscale



Preuves alternatives et vérifications

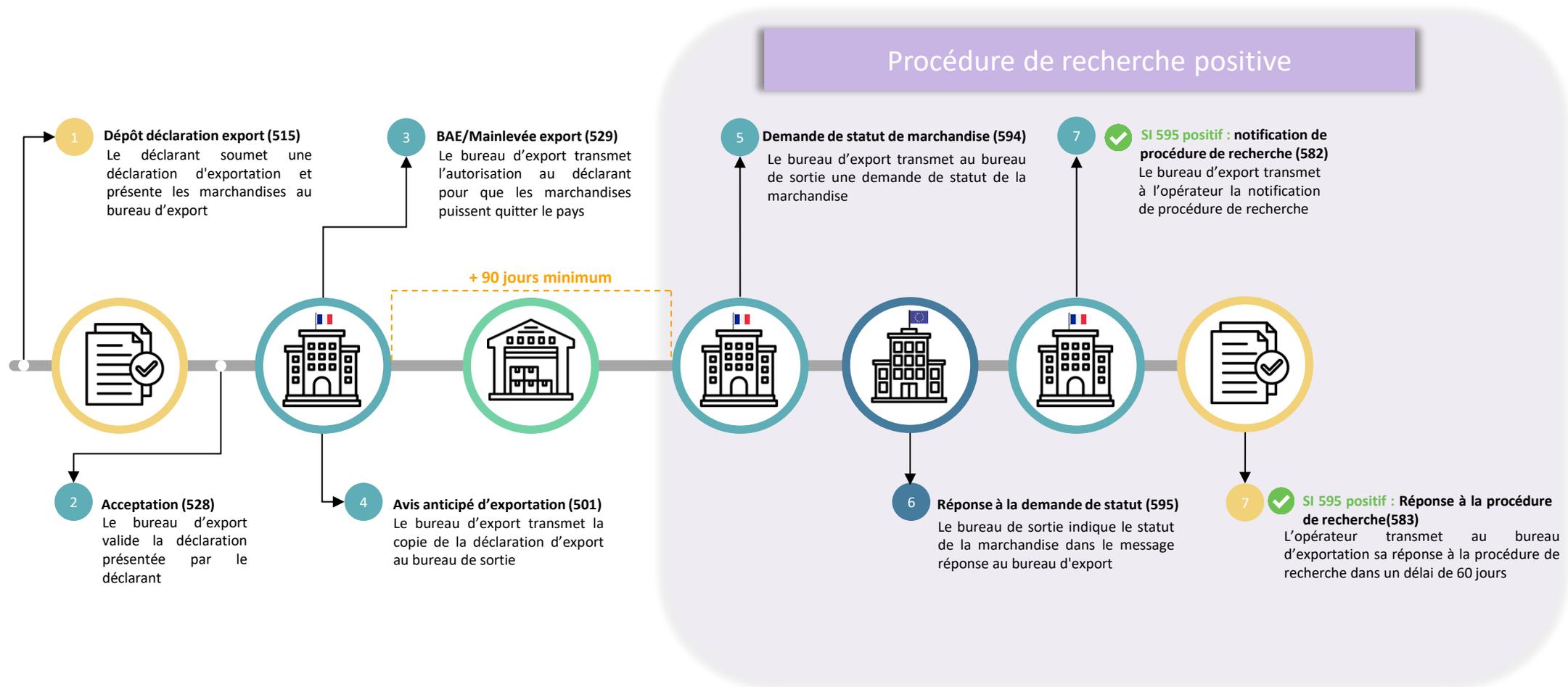
Des preuves alternatives peuvent être demandées ultérieurement, notamment lorsque les services fiscaux contrôlent l'exonération de TVA à l'exportation. Les vérificateurs de la DGFiP, ayant accès aux bases douanières, peuvent consulter en amont le statut des déclarations. Les services douaniers peuvent également solliciter ces preuves en complément

Preuves alternatives autorisées

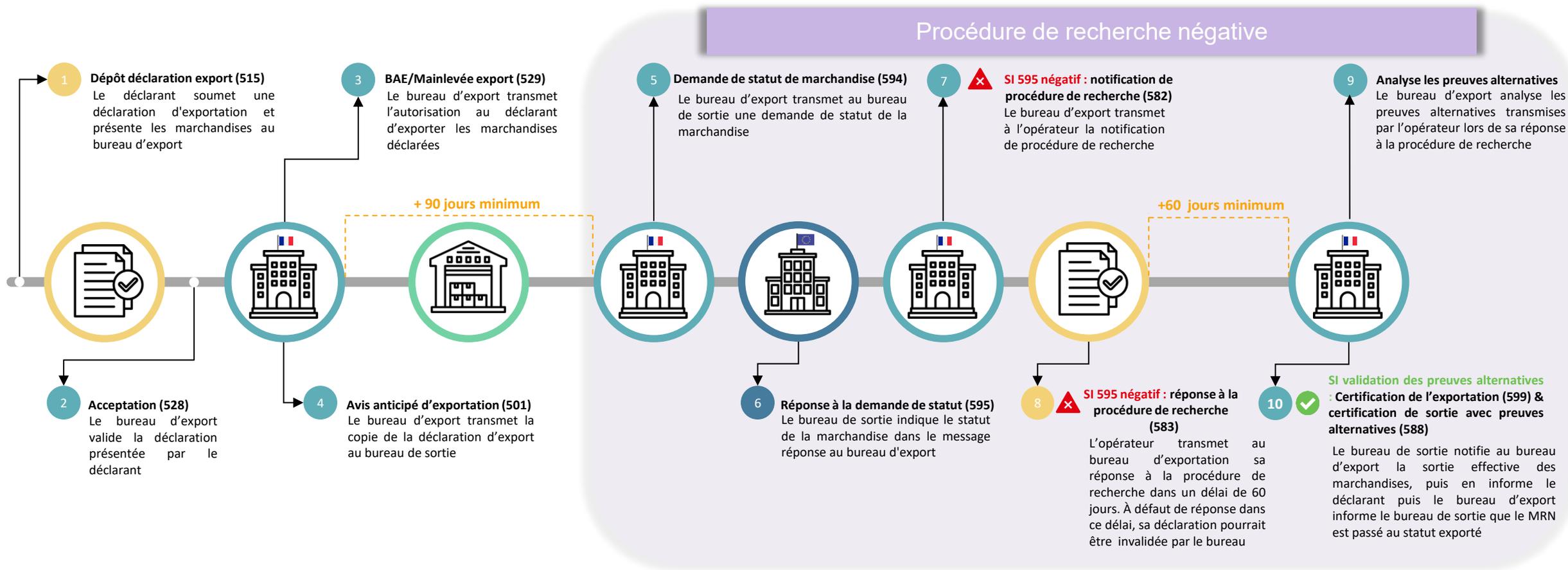
Les preuves alternatives sont listées d'une manière exhaustive à l'article 335.4 du règlement (UE) 2015/2447 :

- Une copie du bon de livraison signé ou authentifié par le destinataire situé hors du territoire douanier de l'Union
- La preuve de paiement
- La facture
- Le bon de livraison
- Un document signé ou authentifié par l'opérateur économique qui a sorti les marchandises du territoire douanier de l'Union
- Un document traité par l'autorité douanière d'un État membre ou d'un pays tiers conformément aux règles de procédures en vigueur dans cet État ou dans ce pays
- Les écritures des opérateurs économiques concernant les marchandises fournies aux navires, aux aéronefs ou aux installations en mer

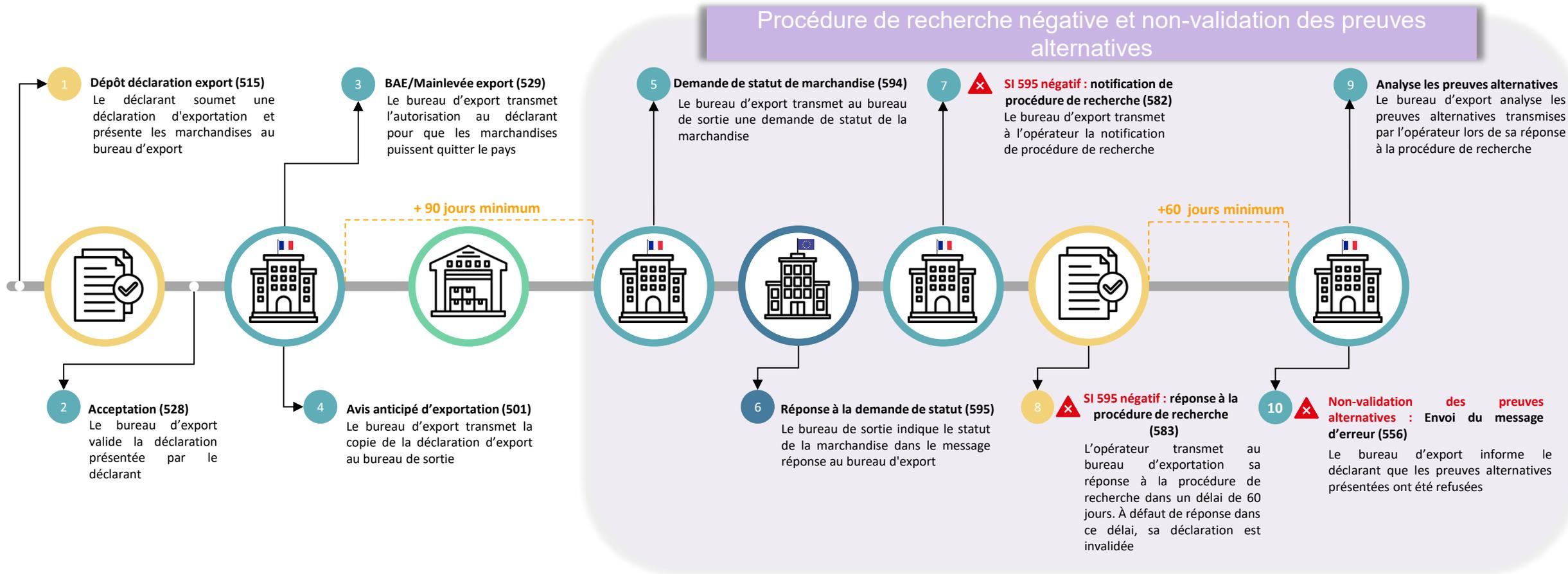
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 1)



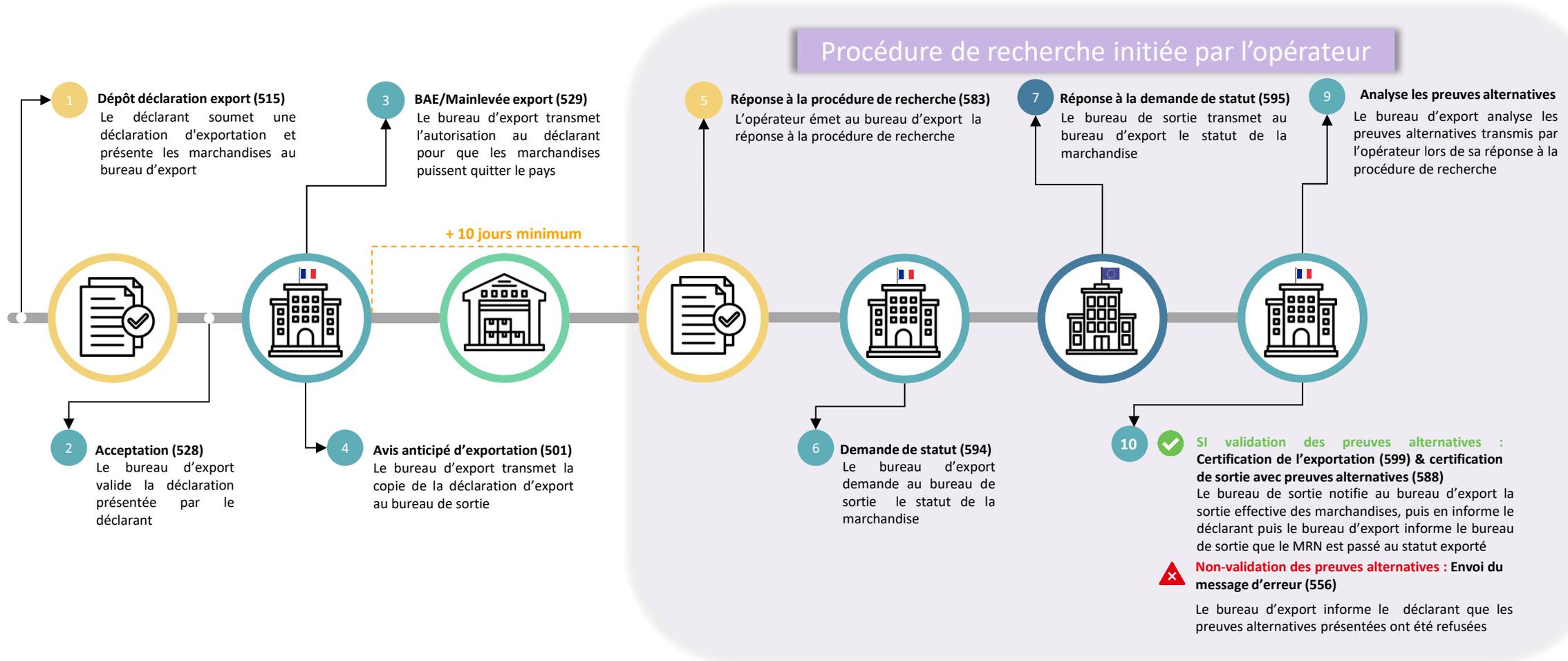
3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 2)



3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par le bureau d'export (cas 3)



3. Présentation du processus : procédure de recherche initiée par l'opérateur



II. DELTA IE – Volet Import

Entre le 9 juin et le 15 juin :

- 38 279 déclarations d'importation déposées dans DELTA IE (dont 1,7 % en DTI)
- Le taux de dédouanement dans DELTA IE est de **13,1 %**

Depuis le 10 juin : le seuil moyen de **10 000 déclarations par jour** a été dépassé

La bascule concerne les flux simples : **régime 40 = 91 % du fret cargo**, 97 % en express

Les opérateurs commencent à déposer des déclarations avec des régimes particuliers :

- PA = 3,74 %,
- Entrepôt = 1,2 %,
- DP = 0,10 %

L'échéance du 30 juin demeure pertinente car :

1) la livraison (V1.2) du 10 juin a permis de régler les points bloquants suivants :

- l'ajout de la donnée « représentant » dans le message envoyé aux CCS (FRA112)
- les devises étrangères sont reprises sur le pdf
- en DTI, le bloc GNSS a été supprimé de la donnée localisation des marchandises
- les problématiques d'arrondis de la masse nette et de la masse brute sont corrigées
- toutes les anomalies sur les droits de ports sont corrigées
- un correctif du calcul des taux de TVA est repris

2) D'autres anomalies sont traitées au fil de l'eau dans un objectif de fiabilisation

3) Les cas d'utilisation de DELTA G et X au-delà du 30 juin seront strictement limités

Focus : le dédouanement anticipé (« à la bouée »)

- 1. Maintien du dispositif actuellement utilisé sur les plateformes portuaires**
- 2. Le déploiement de DELTA IE – Volet Import n’a pas, à ce stade, d’impact sur ce dispositif** *En cas de contrôle sûreté/sécurité, la marchandise n’obtient pas le bon à sortir dans le CCS quand bien même la déclaration anticipée a obtenu le BAE - > sécurisation de la réalisation des contrôles ICS2*
- 3. Cette procédure sera revue lorsqu’un chainage entre les différents applicatifs douaniers sera mise en place**

Focus : accès aux déclarations par les opérateurs

1. Obtenir le PDF des déclarations

Si l'opérateur dispose d'une relation DECO propre et d'un compte douane.gouv.fr, il peut s'identifier et accéder aux déclarations déposées avec la ou les relations DECO rattachées à son compte.

Si l'opérateur dispose d'une relation DECO mais pas encore de compte douane.gouv.fr, alors il doit le créer directement sur le site de la douane puis suivre les instructions indiquées. Une fois le compte créé, il peut se rapprocher de son pôle d'action économique qui achèvera l'enregistrement et l'habilitation.

Si l'opérateur ne dispose pas de compte douane.gouv.fr (notamment le cas pour les clients EDI), alors son RDE conserve bien l'obligation de fournir toutes les pièces justificatives des opérations douanières menées pour le compte de son client.

2. Consulter l'état des déclarations

Pour le moment l'interconnexion AUBETTE/DELTA IE n'est pas opérationnelle. Elle est prévue pour la v2 de DELTA.

Information

Date prévisionnelle pour le prochain webinaire :
semaine du 7 juillet

Posez-nous vos questions !



Merci pour votre participation

Annexes

Annexe - Liste des prestataires EDI certifiés (IMPORT)

Flux cargo :

Dédouanement 1T

ARIANE TRADE : Logiciel ClearHance,
SODEXI : Logiciel Cassini,
CLEVYLINKS : Logiciel CLEVY ITS ,

Dédouanement 1T/2T

CONEX : Logiciel : DELTApass/ Customs via Conex,
AKANEA : Logiciel AKANEA Douane,
BEEPWAY : Logiciel API-TRANSIT,
Descartes : Logiciel Descartes Global Logistics Network (GLN)
Document Router,
MIC : Logiciel MIC-CUST,
EASYLOG : Logiciel EASYLOG,
WEISETECH : Logiciel Cargowise,
INTERLOG-COSMOS : Logiciel Cosmos Douane
SAP : Logiciel SAP Global Trade Services, edition for SAP HANA,
SAP Global Trade Services,
SOGET : Logiciel OKIDUTY

Flux express :

Dédouanement 1T

DHL: Logiciel DCE DHL,
Chronopost : Logiciel THEMISH1,
Fedex : Logiciel Genius

Dédouanement 1T/2T

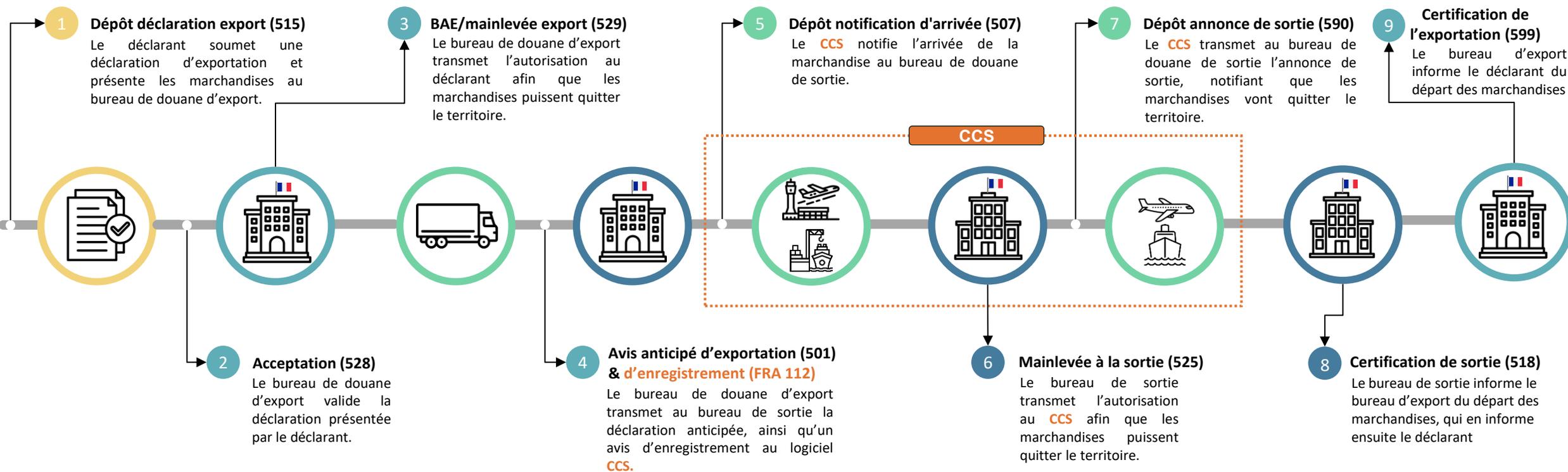
UPS : Logiciel BOSS

Calendrier projet de déploiement AES V1

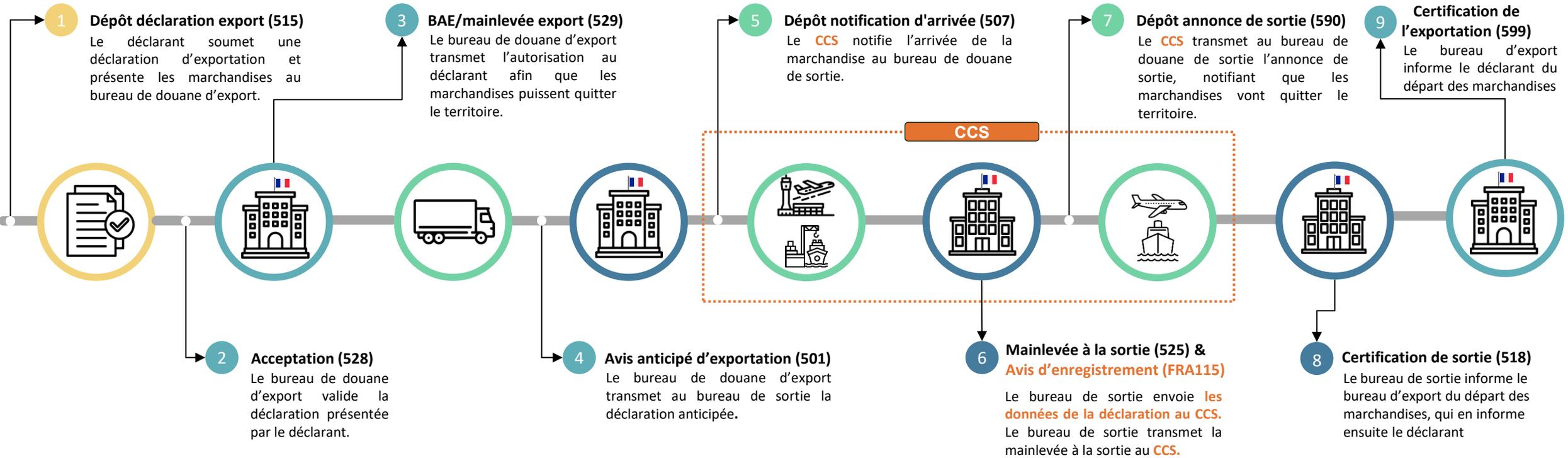
Chantiers	Echéances
• Fin de construction AES V1	• 31 mars 2025
• Correction de l'application AES V1	• Avril à septembre 2025
• Recettes métiers et recettes en adhésions internes DGDDI	• Avril à juillet 2025
• Conformance TAXUD FR	• Avril à septembre 2025
• Tests libres opérateurs EDI	• Juin à septembre 2025
• Certifications opérateurs EDI	• Juillet à début décembre 2025
• Mise en production AES V1	• Mi octobre 2025
• Fin de période de transition opérateurs	• 14 décembre 2025

Webinaires opérateurs réguliers depuis mars 2025

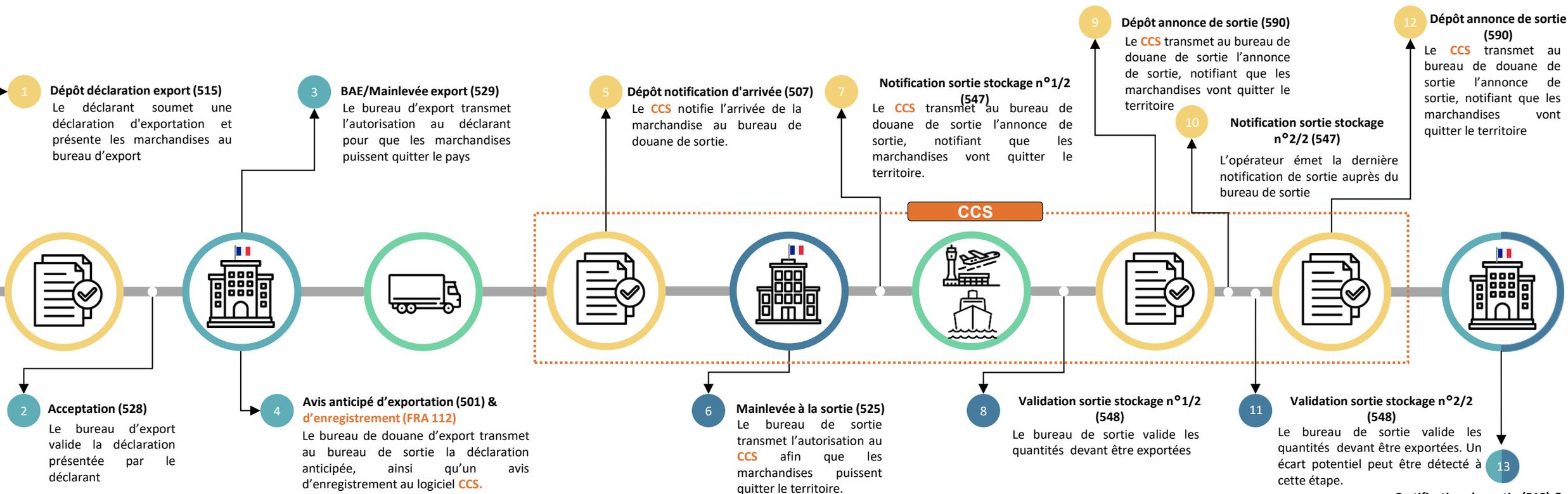
Scénario théorique de sortie immédiate avec gestion par un CCS (MRN français)



Scénario théorique de sortie immédiate avec gestion par un CCS (MRN étranger)

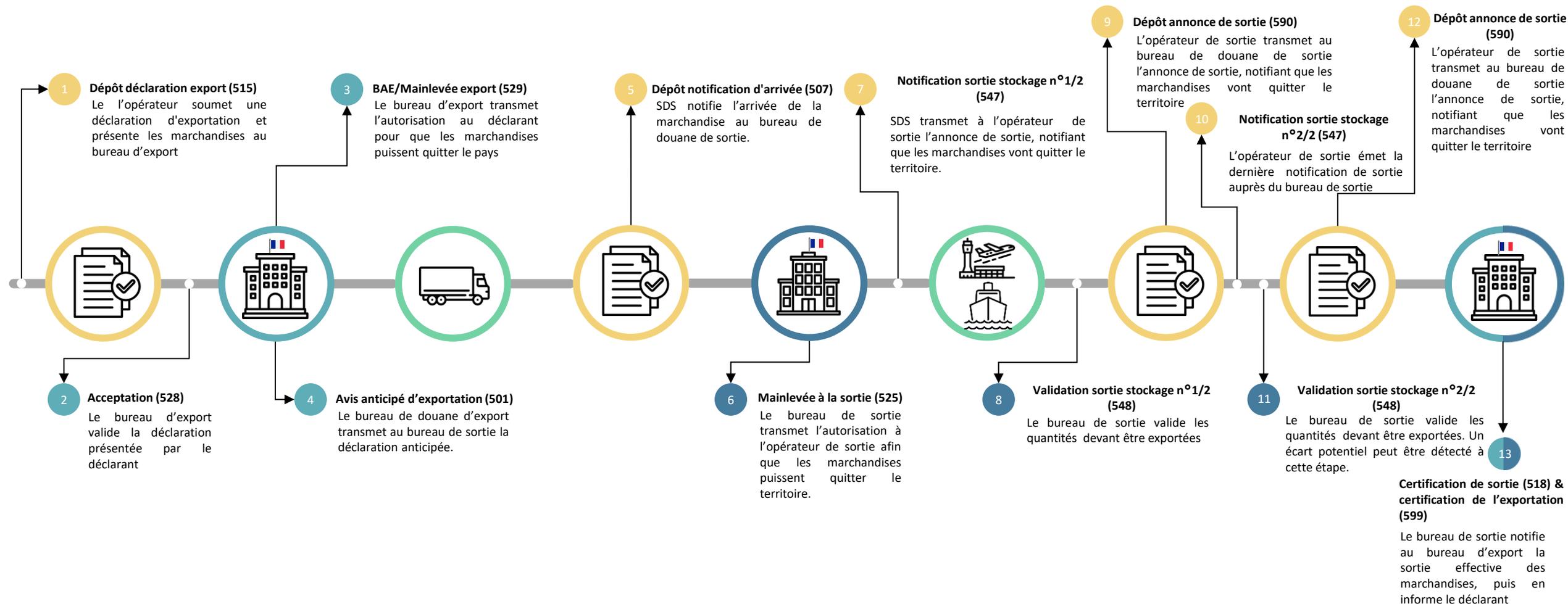


Cas de sortie à la suite d'un stockage, gérée par un CCS (avec sortie partielle et gestion des écarts potentielle)

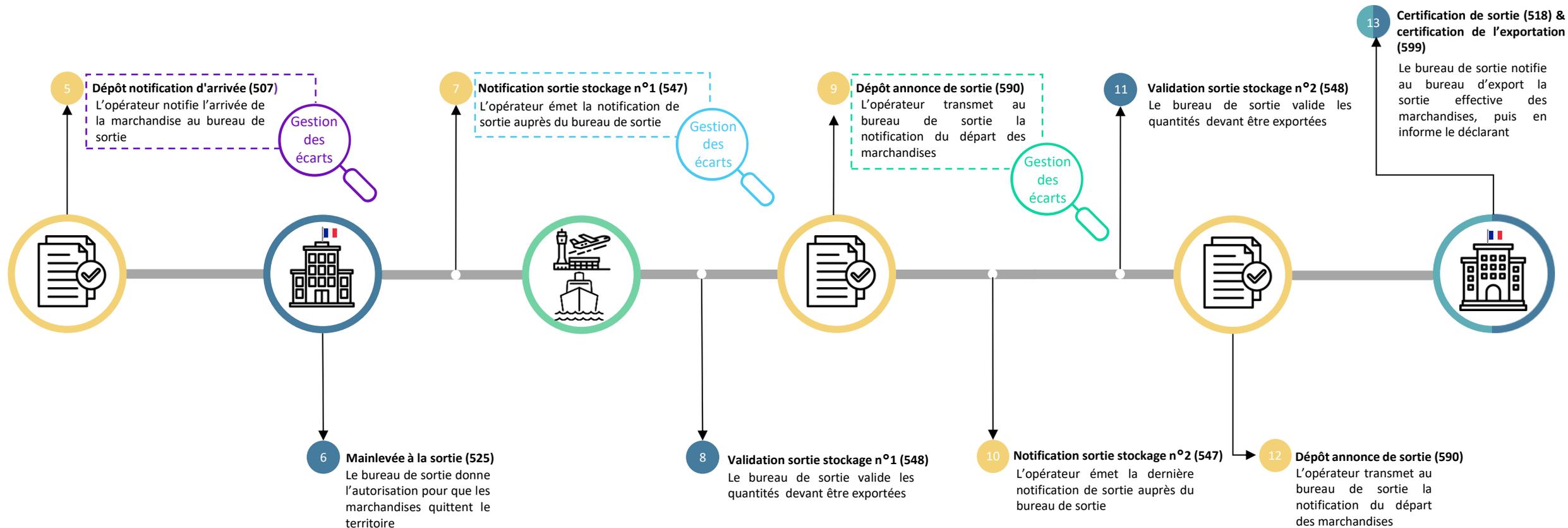


La donnée « declaration good item number » associée à chaque article permet d'indiquer dans quels conteneurs les articles sont empotés, ce qui facilite la gestion des sorties partielles.

Process circuit vert, BE ≠ BS, sans CCS, sortie avec stockage



Focus : les différentes étapes de la gestion des écarts à partir de la notification d'arrivée (507)



La gestion des écarts est le procédé par lequel les opérateurs à la sortie peuvent amender certaines données de la déclaration d'exportation initiale ayant obtenu la mainlevée. Elle est réalisée dans SDS via les étapes correspondant aux messages 507, 547 et 590. Cette gestion permet notamment d'indiquer des pertes, telles que des avaries, des marchandises cassées ou détruites, ou des manquants, c'est-à-dire lorsque qu'une partie de la marchandise a disparu avec un impact fiscal. Elle permet également de signaler des changements de conditionnement avec impact sur la masse brute, mais elle n'est pas destinée à reporter de nouveaux articles ni des quantités supérieures à celles de la déclaration initiale.

les relations nécessaires à l'export pour un opérateur DELTA IE



01

N°EORI

EORI : numéro permettant l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations avec les autorités douanières

Les opérateurs doivent posséder un numéro EORI pour accéder aux applicatifs DELTA E et SDS

Tous les opérateurs enregistrés dans ROSA ont une relation EORI

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir



02

Relation (DECO)

Un opérateur ne peut pas dédouaner s'il n'a pas de relation DECO. La règle est une relation DECO par bureau et par type de dédouanement

(hors dédouanement centralisé [en 2 temps/ en 1 temps], DCN, DCC). La relation DECO remplace 5 types de relations dans ROSA (PDCI, PDDI, PDDE, PDXI, PDXE).

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir



03

Relation CREG

Permet matérialiser la garantie financière apportée pour le **crédit d'enlèvement**. Elle associe l'opérateur, le montant de la caution déposée et les informations nécessaires au suivi de cette autorisation.

Obtention de la relation : La recette inter-régional nous permet de l'obtenir



04

Relation OPPD

Permet d'identifier un opérateur ProDou@ne comme reconnu par la douane pour utiliser les services en ligne du portail douane.gouv.fr et accéder aux différentes téléprocédures douanières.

Obtention de la relation : PGP qui nous permet de l'obtenir

2 Types de droits :



Consulter une déclaration

1

Ce sous-groupe de droits permet uniquement à l'opérateur de consulter ses déclarations sur le téléservice Delta IE



Gérer une déclaration

2

Ce sous-groupe de droits permet d'effectuer toutes les actions offertes par Delta-IE à un opérateur pour gérer une déclaration standard, simplifiée et complémentaire à l'import et à l'export.

les relations nécessaires à l'export pour un opérateur SDS



N°EORI

01

EORI : numéro permettant l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations avec les autorités douanières

Les opérateurs doivent posséder un numéro EORI pour accéder aux applicatifs DELTA E et SDS

Tous les opérateurs enregistrés dans ROSA ont une relation EORI

3 Types de droits :



SDSOPConsulter

1

Ce droit permet d'habilier un opérateur à consulter l'ensemble des fonctionnalités le concernant SDS.



SDSOPGérerArrivée

2

Ce droit permet à l'opérateur de créer des notifications d'arrivée sur le téléservice SDS.



SDSOPGérerSortie

3

Ce droit permet à l'opérateur de créer des notifications de sortie de stockage et des annonces de sortie sur le téléservice SDS

Types de sorties

BE=BS en dehors d'un dédouanement centralisé (DCN ou DCC)

Le déclarant peut solliciter 4 types de sortie

1 Sortie immédiate des marchandises sans stockage

2 Sortie des marchandises sous couvert d'un contrat de transport unique (CTU)

3 Sortie des marchandises (en une ou plusieurs fois) après un stockage

4 Sortie sous transit

BE=BS et BE≠BS dans un dédouanement centralisé (DCN ou DCC)

L'opérateur peut solliciter 2 Types de sortie :

1 Sortie immédiate des marchandises sans stockage,

2 Sortie des marchandises (en une ou plusieurs fois) après un stockage

Documentation de référence



Lien Portail :

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/comprendre-la-refonte-import-export-et-sy-preparer>



Page synapse :

https://synapse.douane.gouv.fr/jcms/p_2035650/fr/dgddi-programme-import-export



Le contrat de service operateurs (CSO) est disponible sur : [Échange de données informatisé - EDI API | Portail de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects](#)

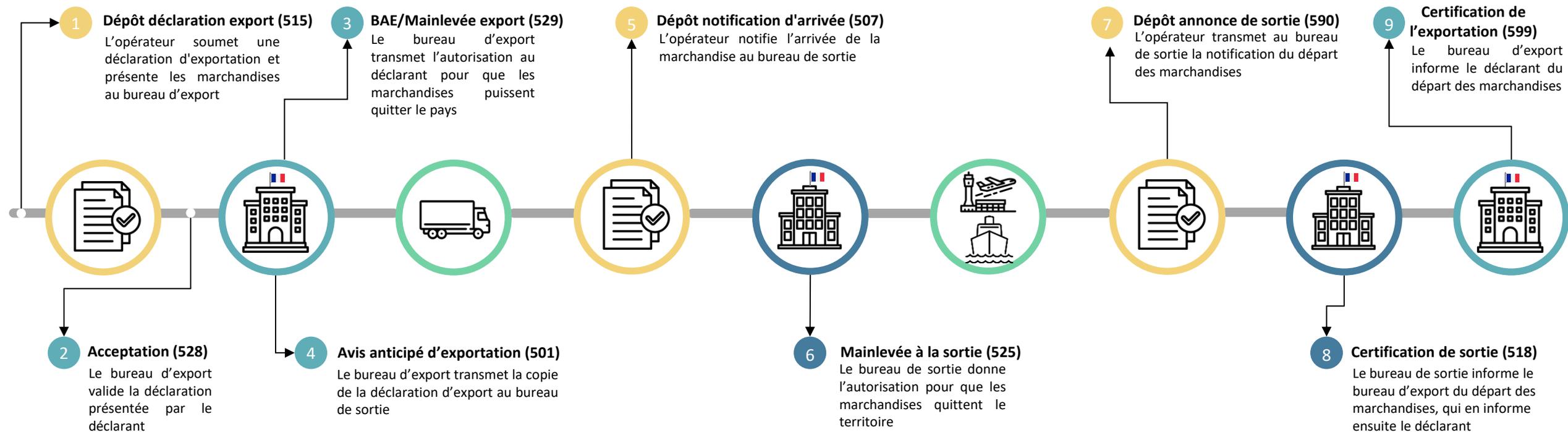


Boite fonctionnelle de contact à utiliser pour les questions réglementaires : dg-comint1-delta@douane.finances.gouv.fr



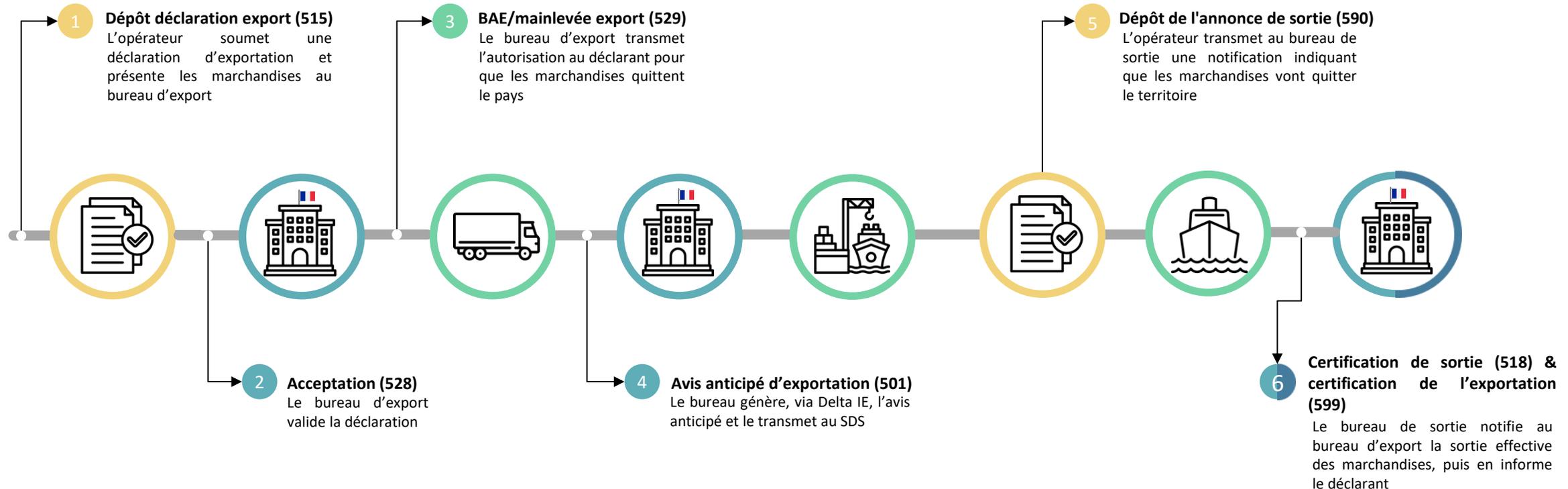
Boite fonctionnelle de contact à utiliser pour les questions techniques : delta-export-sds@douane.finances.gouv.fr

Présentation du processus du dépôt de la déclaration d'exportation à la sortie de la marchandise du TDU : cas nominal (bureau de sortie ≠ bureau d'export)



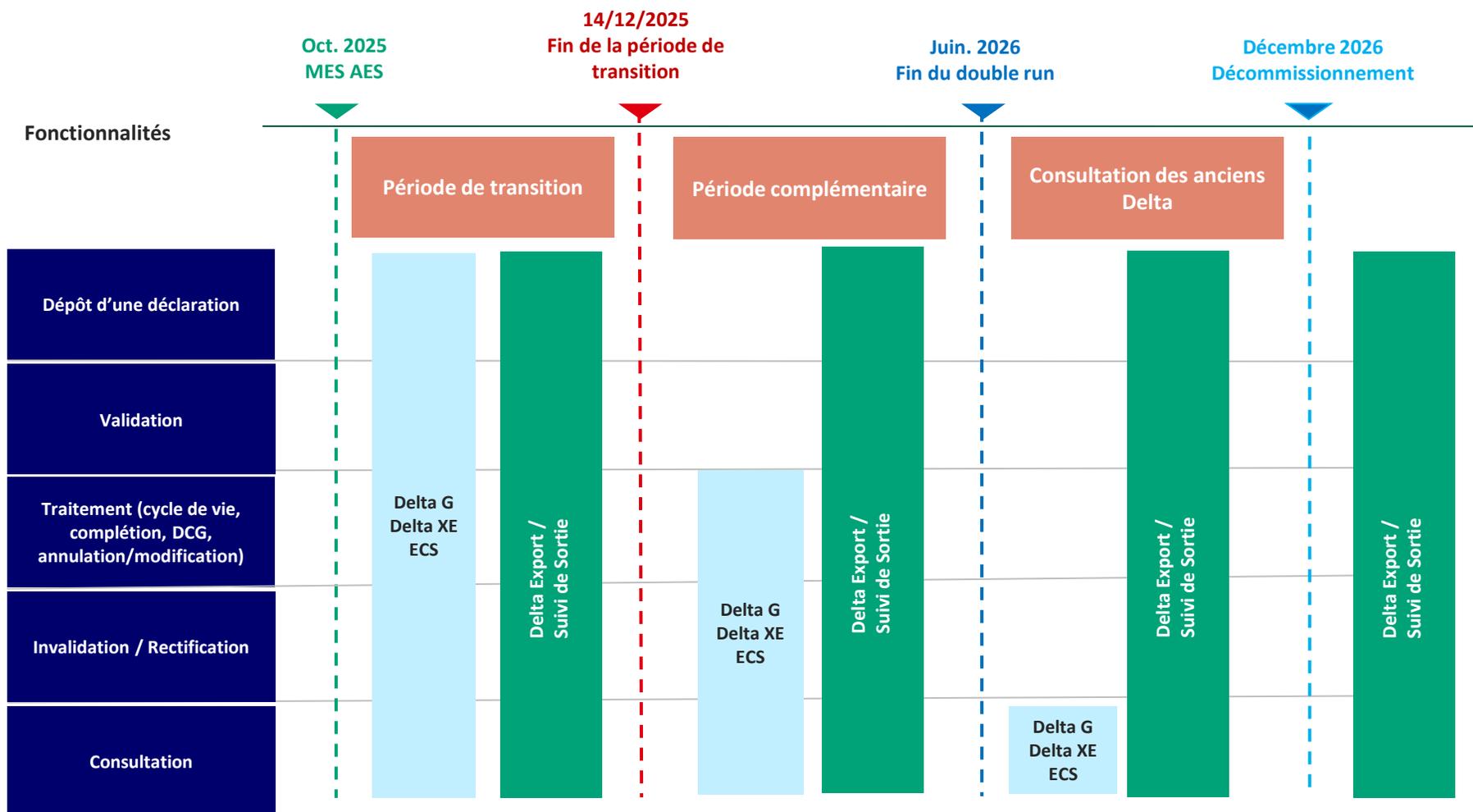
Présentation du processus du dépôt de la déclaration d'exportation à la sortie de la marchandise du TDU : bureau d'export et de sortie identiques

Un processus simplifié (une étape en moins) : déclaration et sortie depuis le même bureau



Calendrier de transition pour les opérateurs

Stratégie de Transition Delta E: EXPORT / Suivi de Sortie (AES V1)



DEPOT ET DECLARATIONS

- Le dépôt / création et validation des déclarations se fait dans AES **dès octobre** (uniquement pour les opérateurs qui ont basculé).

PHASE DE TRANSITION

- Une période de transition opérateurs est ouverte de octobre au 14/12/2025

GESTION DES MOUVEMENTS

- Du 15/12/2025 à juin 2026 (période complémentaire) les mouvements démarrés avant le 14/12/2025 dans les Delta G/XE et ECS se terminent dans ces applications (fin de cycle de vie, invalidation/rectification)

FERMETURE DES AUTRES APPLICATIONS

- Après juin 2026 seul la consultation est possible dans les Anciens Delta. AES devient le SI maitre

Tableau de synthèse des processus en cas de sortie

Schéma logistique	Exemples de bureaux de douane	Référence CSO	Types de sortie	Type de sortie compatible avec schéma logistique (V1 Delta-IE) ?	Comment indiquer le type de sortie dans la déclaration d'exportation (IE515) ?	Comment indiquer le type de sortie dans la notification d'arrivée (IE507) ?	[E] Notification d'arrivée (IE507)	[S-BS] Notification de mise sous contrôle à la sortie (IE561)	[S-BS] Notification de l'octroi de la mainlevée à la sortie (IE525)	[E] Notification de sortie de stockage (IE547)	[S-BS] Décision de sortie de stockage (IE548)	[E] AS IE590	[S-BE] Certification (IE599)
BE ≠ BS avec BP = BE ou BP = BS ou BP ≠ (BE et BS)	- BE & BP : Marseille / BS : Fos sur Mer - BE : Marseille / BP : Marignane / BS : Fos sur Mer - BE : Marseille / BP & BS : Fos sur Mer	2.1.6.1.1	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Pas d'information particulière à renseigner dans la déclaration d'exportation, le type de sortie à indiquer dans la notification d'arrivée.	"0" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Pas d'information particulière à renseigner dans la déclaration d'exportation, le type de sortie à indiquer dans la notification d'arrivée.	"1" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie sous CTU	Non	N/A	N/A							
			Sortie sous transit	Non, <i>sauf si le BS n'est pas un bureau français</i>	Mention spéciale "S3000"	N/A	<i>Formalités à réaliser auprès d'un bureau de sortie étranger, également bureau de départ de transit.</i>						
BE = BS avec BP ≠ (BE et BS)	BE & BS : Marseille / BP : Marignane	2.1.6.1.2	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Mention spéciale "S1000"	"0" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Mention spéciale "S2000"	"1" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie sous CTU	Non	N/A	N/A							
			Sortie sous transit	Non	N/A	N/A							
BE = BS = BP	BE/BS/BP : Marseille	2.1.6.1.3	Sortie immédiate au bureau de sortie (sans stockage)	Oui	Mention spéciale "S1000"	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie après stockage au bureau de sortie (yc sortie partielle)	Oui	Mention spéciale "S2000"	"1" dans la donnée "Storing flag"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie sous CTU	Oui	Mention spéciale "30500"	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Sortie sous transit	Oui	Mention spéciale "S3000"	N/A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

BE : Bureau d'exportation / BS : Bureau de sortie / BP : Bureau de présentation
 BE = BS : Bureau d'exportation agissant également en tant que bureau de sortie
 BE ≠ BS : Bureau de sortie différent du bureau d'exportation
 BE = BS = BP : Bureau d'exportation agissant également en tant que bureau de sortie et bureau de présentation
 BP ≠ (BE et BS) : Bureau de présentation différent du bureau d'exportation et du bureau de sortie

[E] Message envoyé par l'opérateur de sortie
[S-BS] Message envoyé par le système douane et reçu par l'opérateur de sortie
[S-BE] Message envoyé au déclarant/exportateur